

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Communautaire

Séance du 29 janvier 2024

Délibération n°2024/021

Nombre de conseillers :

En exercice : 66 Présents : 46 Votants : 58 Pour : 58 Contre : 0 Abstention : 0

L'an deux mille vingt-quatre, le 29 janvier à 18h30, le Conseil communautaire de la Communauté de communes Entre Bièvre et Rhône, dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire à Primarette sous la présidence de Monsieur DURANTON Robert, Vice-Président de la Communauté de communes. La séance du Conseil communautaire est ouverte au public, et transmise en directe sur la chaîne Youtube de EBER dont le lien est disponible sur www.entre-bievretrhone.fr

Date de convocation du Conseil : 23 janvier 2024

MEMBRES PRESENTS :

ANJOU
ASSIEU
AUBERIVES SUR VAREZE
BEAUREPAIRE

CHALON
CHANAS
CHEYSSIEU
CLONAS SUR VAREZE
COUR ET BUIS
LE PEAGE DE ROUSSILLON

LES ROCHES DE CONDRIEU
MOISSIEU SUR DOLON
MONSTEROUX MILIEU
PISIEU
POMMIER DE BEAUREPAIRE
PRIMARETTE
REVEL TOURDAN
ROUSSILLON

SABLONS
SAINT ALBAN DU RHONE
SAINT BARTHELEMY
SAINT CLAIR DU RHONE
SAINT JULIEN DE L'HERMS
SAINT MAURICE L'EXIL

SAINT PRIM
SAINT ROMAIN DE SURIEU

Mr DOLPHIN Jean-Michel
Mr SEGUI Jean Michel
Mme CLARET Nelly
Mme MOULIN MARTIN Béatrice – Mme MONNERY Annie - Mr SOLMAZ Kénan
Mme TYRODE Elisabeth
Mr MALATRAIT Jean Charles – Mme COULAUD Raymonde
Mr BONNETON Gilles
Mr VIALLATTE Régis
Mr GARNIER Jacques
Mr MONDANGE André – Mme ALBUS Delphine – Mr DARBON Thierry - Mr COURION Sébastien
Mme DUGUA Isabelle
Mr MANIN Gilbert
Mr MERLIN Denis
Mr DURIEUX Jean Luc
Mr PASCAL Michel
Mr MERCIER Serge
Mme DEZARNAUD Sylvie
Mr DURANTON Robert – Mr PEY René - Mme BONNET Josette – Mr ROUSVOAL Marc – Mme LINOSSIER Nathalie
Mr TEIL Laurent
Mr CHAMBON Denis
Mr BECT Gérard
Mme LECOUTRE Sandrine
Mr MONTEYREMARDE Axel
Mr GENTY Philippe – Mme LIBERO Marie-France - Mr CORRADINI Louis – Mr RULLIERE Claude – Mme CHOUCHANE Aida
Mr CROS Michel
Mr MOUCHIROUD Robert

SALAISE SUR SANNE

SONNAY
VERNIOZMr VIAL Gilles - Mme BUNIAZET Françoise – Mme GIRAUD
Dominique - Mr AZZOPARDI Xavier
Mr LHERMET Claude
Mr REY Jean Marc

EXCUSES AVEC POUVOIR : Mr MONTEYREMARD Christian pouvoir à Mr MONTEYREMARD Axel – Mr PAQUE Yannick pouvoir à Mme MOULIN MARTIN Béatrice – Mme GRANGEOT Christelle pouvoir à Mme DEZARNAUD Sylvie - Mr BERHAULT Yann pouvoir à Mr CHAMBON Denis – Mme ROBERJOT Véronique pouvoir à Mme ALBUS Delphine - Mr PAVONI Jean François pouvoir à Mme DUGUA Isabelle - Mr ILTIS Laurent pouvoir à Mr DURIEUX Jean Luc - Mme HAINAUD Marie-Christine pouvoir à Mme BONNET Josette - Mr BOUSSARD Gérard pouvoir à Mr PEY René – Mme MOREL Nathalie pouvoir à Mr TEIL Laurent - Mr MERLIN Olivier pouvoir à Mme LECOUTRE Sandrine - Mme RABIER Christine pouvoir à Mr GENTY Philippe -

EXCUSES : Mr FLAMANT Yann – Mr ANDRE Sébastien – Mr GIRARD Gabriel – Mr IMBLOT Jean-Paul – Mme OGIER Karelle – Mr PERNOT Bernard – Mr DESSEIGNET Frédéric – Mr SATRE Luc

Monsieur Robert DURANTON a été élu secrétaire de séance.

OBJET : Enfance : désignation des représentants d'Entre Bièvre et Rhône Communauté de communes au Conseil d'administration du Centre social du roussillonnais

Par ses actions, le centre social du Roussillonnais contribue aux politiques petite enfance, enfance-jeunesse, parentalité, prévention de la délinquance, politique de la ville, santé, social et culture de son territoire. Il est très impliqué dans la Convention Territoriale Globale.

Entre Bièvre et Rhône Communauté de Communes lui apporte un soutien financier au travers :

- des postes de chargés de coopération CTG ;
- de l'espace Ressources enfance et handicap Entre Bièvre et Rhône ;
- des actions politique de la ville et ville vie vacances (VVV) ;
- des actions de prévention de la délinquance.

Le Centre social du Roussillonnais intervient principalement sur les communes de Roussillon, Le Péage de Roussillon et Salaise sur Sanne. Ces 3 communes disposent chacune de 2 sièges au Conseil d'administration au titre de leur commune.

Lors de la modification des statuts en 2021, l'association : Centre Social du Roussillonnais a souhaité (*cf. article 11 des statuts ci-joint*) que 2 élus d'Entre Bièvre et Rhône Communauté de Communes siègent au Conseil d'administration de l'association.

Ainsi, les 2 élus des 3 communes et les 2 élus représentant Entre Bièvre et Rhône auraient 8 voix délibératives lors des votes en conseil d'administration (sur un total de 17 voix). Le Conseil d'administration se réunit au moins 6 fois par an.

Son rôle est le suivant :

- Il met en œuvre les orientations définies en Assemblée Générale et il rend compte de son action.
- Il veille particulièrement à la mise en œuvre du projet social tel qu'il a été défini et approuvé.
- Il vote les budgets.
- Il représente l'Association du Centre Social du Roussillonnais auprès des autorités compétentes et des pouvoirs publics.
- Il lui appartient - en liaison avec le directeur du Centre Social - de rechercher les moyens financiers et matériels nécessaires à la réalisation des actions qu'il se propose d'engager.
- Il peut confier à ses administrateurs des tâches particulières telles que l'animation de commissions ou des services de l'Association

- Vu le Code général des collectivités territoriales,
- Vu les compétences de la Communauté de communes Entre Bièvre et Rhône,
- Vu les statuts du Centre social du Roussillonnais,

Considérant que dans les statuts du Centre social du Roussillonnais, il est prévu que 2 élus d'EBER CC représentent la collectivité au conseil d'administration du centre social,
Considérant les faits ci-dessus exposés,
Considérant les uniques candidatures de Messieurs Jean Michel SEGUI et Laurent TEIL,

**Le Conseil communautaire,
Après en avoir délibéré,
A l'unanimité de ses membres,**

DESIGNE Monsieur Jean Michel SEGUI et Monsieur Laurent TEIL élus représentants d'EBER CC au sein du conseil d'administration du Centre social du Roussillonnais,

AUTORISE Madame la Présidente à signer tout document relatif à ce dossier,

CHARGE Madame la Présidente de l'exécution de la présente délibération

Fait et délibéré les mêmes jour, mois et an que ci-dessus.

Pour extrait conforme
La Présidente,
Sylvie DEZARNAUD